

orateurs qui discuteront la question pendant la convention d'ajouter ce qu'ils auront à dire sur cette question-là ; et de discuter les objections que j'ai faites à ce sujet.

En terminant, je joindrai ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé, pour exprimer l'espoir que l'union, qui n'a cessé de régner, continuera à régner dans l'avenir comme elle a déjà régné dans le passé. Je crois avoir prouvé que, personnellement, j'attache une haute importance à l'Union St-Joseph, à sa prospérité et à son existence. Je suis presque un étranger au milieu de vous puisqu'il n'y a que quatorze années que j'habite St-Hyacinthe ; mais durant ces quatorze années-là, je ne crois pas avoir manqué deux fois d'assister, soit en qualité officielle ou non, aux fêtes ou réunions annuelles de l'Union St-Joseph ; et ce, parce que je croyais que cette association méritait qu'on s'en occupât, qu'on l'aiderait par l'appui moral de tous ceux qui vivent au milieu de vous. Je le répète donc : j'espère que vous prospérerez puisque votre prospérité sera celle aussi des Sociétés sœurs ; j'espère que vous prospérerez afin que la famille de chacun des ouvriers qui les composent puisse être à l'abri de la misère, si les chômages ou les accidents font en sorte que le chef de famille soit privé, pendant quelque temps, du travail de ses bras. Que la Société vive, qu'elle grandisse et prospère ; que l'ouvrier en fasse partie afin que, quand, frappé par la providence, la mort le couchera dans le tombeau, il y ait au moins, pour les premiers instants qui suivent ce terrible malheur, du pain à la maison pour permettre à l'épouse et aux enfants de passer les premiers jours et de s'organiser afin de gagner le nécessaire à l'existence de la famille.

Je termine en vous remerciant, messieurs, de votre bienveillante attention.

Nous lisons, à propos de l'*Echo*, dans le *Progress de l'Est* :

"Ce journal mérité le plus cordial encouragement de la part du public et surtout des sociétés de secours mutuels et des ouvriers à qui il s'adresse. Ce journal traite les questions sociales, économiques et ouvrières au point de vue chrétien et présente une lecture aussi saine qu'utile.

"Nous lui souhaitons le plus entier succès."

## Comité de Régie

DIMANCHE, 7 JUIN 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. J. A. Casavant, P. Fiset, D. Dumaine, E. Boudreau, F. Lajoie, E. Clapin, A. Bernier et J. A. Cadotte.

Après lecture M. D. Dumaine propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. E. Clapin et agréé.

1 mandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Fréd. Alix, cultivateur, 34 ans..St-Damase

J.-B. Gaucher, " 21 ans.. "

Nap. Girouard, tailleur, 33 ans..St-Hyacinthe

Résolu de payer :

Aux malades. ....\$48.50

Collecteur-trésorier [mai]..... 12.50

Et le Comité s'ajourne à mercredi le 10 courant.

## CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

—DE—

*L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe*

## CONSTITUTION

### ART. IX—*Finance ou fonds de la Société*

1. Les biens généralement quelconque de la Société sont permanentement grevés de tous les bénéfices échus et de toutes les charges et dépenses spécifiés dans les Règlements, le tout sujet aux restrictions et aux formalités y spécifiées.

2. Les fonds de la Société se divisent en : "*Fonds de Réserve* et Réserve mensuelle.

3. Les fonds de Réserve seront déposés à la Corporation Episcopale Catholique Romaine du diocèse de St-Hyacinthe pour être placés, par son procureur, dans une banque à St-Hyacinthe ou à des corporations ou fabriques, sur prêt hypothécaire accepté par la société, sous la sauvegarde de la dite Corporation Episcopale

4. L'argent ne pourra être ainsi placé à la dite Corporation Episcopale ou sous sa sauvegarde, sans que son procureur s'engage à ne livrer le dit argent, ou partie d'icelui que sur un ordre de la société signé séance tenante, au bureau principal, par le Président, le Secrétaire-Archiviste et le Collecteur-Trésorier, au moment fixé pour le dépouillement du scrutin.

5. L'ordre ainsi signé ne sera valable qu'après